



Brevet National de Sécurité et de Sauvage Aquatique - BNSSA

Public Visé

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance : • principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau, • à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine) Pré-requis : • Avoir 17 ans révolus au jour de l'examen • Être reconnu apte médicalement Réunion d'information saison 2017/2018 le vendredi 8 septembre 2017 19h30 au 15 quai du roi 45000 Orleans inscription à la réunion par le formulaire du site Nous contacter pour connaître nos prochaines dates de formation au 02.38.43.12.73 ou à contact@secourisme45.com Tarif grand public : 410€ - Professionnel : nous contacter

Objectif Visé

- Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.
- Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.
- Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Actualisation

➤ Tous les 5 ans.

Validation de la formation

➤ Un examen en fin de formation permet d'obtenir ou non le statut de Nageur Sauveteur.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

ÉPREUVE 1: Parcours de sauvetage aquatique de 100 m. - Départ du port du bassin ou d'un plot de départ - 25 m nage libre - Deux parcours de 25 m, comprenant chacun 15 m en immersion complètes sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui. - Une plongée dite "en canard" suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1m80 et 3m70. Le candidat remonte le mannequin et le remorque sur 25m, visage hors de l'eau Le candidat doit réaliser l'épreuve en 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen.

ÉPREUVE 2: Parcours 250 m de sauvetage avec palmes, masque et tuba. - Au signal, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau (dans les 5 m). - 200 m palmes, masque, tuba en touchant le mur à chaque virage. - Immersion pour recherche le mannequin situé à 5 m maximum du bord du bassin. - Remorquage sur 50 m Le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus.

ÉPREUVE 3: ASSISTANCE A PERSONNE - Une personne situé à 15m au moins et 25m au plus du bord simule une situation de détresse. - La victime saisit le sauveteur, après s'être dégagé, le sauveteur remorque la victime vers le bord. - Le sauveteur sort la victime de l'eau et effectue une vérification des fonctions vitales. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt sans lunette, masque... ÉPREUVE 4: QCM - Questionnaire à choix multiple d'une durée maximale de 45 minutes. La notation se fait sur un total de quarante points. Pour

être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Durée

▶ Formation annuelle avec des créneaux piscines chaque semaine ou stage bloqué selon le niveau du participant.

Contenu de la formation

▶ THÉORIE ET RÉGLEMENTATION :

Surveillance et responsabilités,
Les lieux de surveillance,
La réglementation nautique,
La prévention des noyades,
L'organisation des secours,
Le vent et la mer.

TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :

Approche du noyé,
Prise de la victime au fond de l'eau,
Remontée à la surface,
Maintien de la victime,
Remorquage,
Sortie de l'eau,
Parades aux prises du noyé.

La formation PSE1 est incluse dans la formation initiale.

Méthode pédagogique

▶ Il s'agit d'une formation essentiellement pratique. L'examen en fin de formation se compose d'épreuves nautique, de secourisme et de réglementation. La formation est dispensée par des BEESAN.

Agenda

| Date de début2 | Date de fin | Horaire matin | Horaire après-midi | Adresse | Remarque |
|----------------|-------------|---------------|--------------------|---------|----------|
|----------------|-------------|---------------|--------------------|---------|----------|